REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans–Tours du SNUEP / n°71

sa.orleans-tours@snuep.fr ☎ 06.28.34.66.26

Site : orleans.snuep.fr

SNU.EP F.S.U.

Infos

Orléans - Tours

ÉDITO : Choyé·es !

Notre cher ministre Blanquer ne nous épargnera rien. Malgré les interpellations répétées depuis des mois par les syndicats sur l'urgence d'adapter les épreuves d'examen à la situation sanitaire, il n'a rien voulu anticiper. Il a fallu qu'augmente la pression, notamment via les réseaux sociaux et la mobilisation des lycéen·nes pour qu'il daigne faire des propositions. Mais sans textes officiels. Seule une FAQ publiée sur le site ministériel présente les aménagements. Ceux-ci vont accroître les inégalités entre les candidat·es et sont irrespectueux du travail des enseignant·es. En maintenant l'ensemble des épreuves terminales tout en ne retenant que les deux meilleures notes, deux disciplines ne compteront pas pour l'obtention du diplôme. Ces choix méprisants sont inacceptables !

Le ministre a rendu ses conclusions du Grenelle de l'Éducation. Bien que sans illusion, nous n'échappons pas à la déception : pas de dégel de la valeur du point d'indice, pas de loi de programmation, individualisation des rémunérations... Le gouvernement préfère la création d'indemnités qui profiteront à une minorité à la mise en place de mesures générales pour l'ensemble des personnels. Ainsi, aucun espoir d'un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis des années. Mais soyons rassuré·es : notre ministre va créer un observatoire des rémunérations et du bien-être !

Ce Grenelle accouche aussi d'une feuille de route RH, qui nous promet protection et bienveillance. Tandis que les adjoint·es seront désormais évalué·es par les chef·fes d'établissement à la place des DASEN, les enseignant·es auront droit à de l'accompagnement personnalisé et à une aide à l'orientation de leur carrière, sont encouragé·es à travailler en équipe et à se remplacer. C'est sûr : notre carrière va devenir un chef-d'œuvre !

Rien ne l'arrête. Ignorant les critiques, entre deux parties de chifoumi et de marelle, il se permet d'interdire des pratiques qui n'ont pas cours ! En effet, en s'attaquant à l'écriture inclusive, en publiant une circulaire interdisant l'usage du point médian et l'accord de proximité, il démontre sa vision réactionnaire et produit un écran de fumée pour détourner l'attention de l'ensemble des problèmes de l'école.

Dernière anecdote qui prouve que nous sommes choyé·es par notre ministre : en interview sur une radio le vendredi 28 mai, il annonce, sans en avoir averti ni les chef·fes d'établissement ni les rectorats, le retour à 100 % en présentiel des élèves de 4ème et 3ème dès le lundi 31 mai.

Plus nombreux·ses, ensemble nous serons plus fort·es ! Profitez de la campagne de pré-adhésion : rejoignez-nous sans attendre ou renouvelez votre adhésion au SNUEP-FSU, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public.

Christophe Mayam,
Co-secrétaire académique

sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : Carrière (Grenelle et revalo, PP en SEGPA, non-titulaires)

Page 3 : Recours rendez-vous de carrière
Avancement accéléré
Congés de formation
Mouvement intra
Promotions HC et Classe exceptionnelle

Page 4 : Congrès national du SNUEP-FSU
Aménagement des examens 2021
Familles de métiers

Pour l'enseignement professionnel > Offensifs et engagés !

SNU.EP F.S.U.

GRENELLE : REVALO POUR QUI ? REVALO À QUEL PRIX ?

Jamais avare d'outrances, le ministre Blanquer qualifie de « revalorisation historique » les mesures financières qu'il a dévoilées le 26 mai à l'occasion de la restitution des ateliers du Grenelle de l'Éducation. Mais derrière le chiffre de 400 millions d'euros* ajoutés au budget 2022 se cachent diverses réalités :

- Le refus de toute idée de loi de programmation pluriannuelle ou de dégel de la valeur du point d'indice : cette somme n'est valable que pour une année, année d'élections présidentielles…

- Tous les personnels de l'Éducation ne seront pas concernés : l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle, pourrait être (un peu) élargi ; mais les non-titulaires par exemple seront-ils aussi (un peu) concernés ?

- La concertation avec les syndicats sur la répartition de ces 400 millions est restreinte à ce seul mois de juin (donc pour l'affichage de « dialogue social »). D'autres sujets sans lien direct avec la revalorisation doivent être abordés en même temps, ce qui laisse craindre une recherche de contreparties. Ainsi, le ministère envisage de confier aux AED la continuité pédagogique en cas d'absence d'enseignants (encadrement de cours en ligne par exemple), en heures supplémentaires… Nouvelles missions, individualisation des carrières, renforcement de l'autonomie des établissements restent des objectifs.

Voilà qui est très loin de ce que demande le SNUEP avec sa fédération, la FSU.

** À comparer avec la rallonge de 800 millions d'euros que N. Vallaud Belkacem avait obtenu pour la revalorisation des enseignants sur le budget 2017.*

PART MODULABLE PROFESSEUR·E PRINCIPAL·E en SEGPA et ÉREA

Le décret du 27-09-2019 réparait une injustice en étendant aux enseignant·es du second degré affecté·es en ÉREA et SEGPA l'indemnité de prof principal·e. Mais il n'a pas été appliqué pour les SEGPA. De nombreux collègues ont donc effectué des recours (gracieux et contentieux). Le SNUEP-FSU s'est mobilisé pour accompagner ses adhérent·es dans toutes leurs démarches.

En cette fin d'année scolaire, la situation se débloque enfin. La mise en paiement, qui aurait été retardée à cause d'un problème de… code informatique *(sic)*, est désormais possible. Les SEGPA doivent transmettre dès que possible au rectorat les noms des PP pour les années 2019-2020 et 2020-2021 (un par division), mais seulement ceux de 3ème.

Pour les PP de 4ème, le combat continue !

NON-TITULAIRES : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT des enseignants et CPE

Tous les personnels non-titulaires sont amenés à remplir au mois d'avril une fiche de vœux (départements et communes) pour un renouvellement de contrat.

Par la suite, les chefs d'établissement et les inspecteurs disciplinaires émettent un avis sur votre service pour décider d'un renouvellement ou non du contrat. Ensuite, il vous est demandé de prendre connaissance de ces avis et de les signer.

Dans le cas d'un double avis défavorable, votre situation sera étudiée le 7 juillet lors de la CCP (Commission Consultative Paritaire) des personnels non-titulaires. Les représentantes de la FSU y occupent 2 des 4 sièges. Elles sont là pour vous défendre, pour combattre tout licenciement injustifié, notamment lorsque les personnels n'ont pas été accompagnés pour réussir leur mission.

Il est donc important de bien lire les commentaires qui accompagnent l'avis avant de le signer. Prenez le temps de vous informer sur vos droits. Si vous souhaitez contester cet avis, il vous faudra alors soit signer avec une mention particulière soit rédiger un courrier sous couvert du/de la chef·fe d'établissement à Madame la Rectrice (pour l'informer de votre baisse de notation non motivée par exemple).

Il est bien sûr préférable de nous contacter (coralie.raveau36@gmail.com) afin que nous puissions vous accompagner : plus nous aurons de détails en amont de la CCP sur votre situation, plus il nous sera possible de vous y défendre au mieux.

CAPA PLP du 29 avril (en visio)

*** Recours révision appréciations finales du rendez-vous de carrière**

195 RDV de carrière ont été menés en 2020-2021 – 14 PLP ont fait un recours gracieux (6 demandes satisfaites).

Parmi les 8 non satisfaits, 6 PLP sont allés au bout de la démarche en saisissant la CAPA. Ces 6 dossiers ont été suivis et défendus par le SNUEP-FSU.

3 collègues ont eu gain de cause : leur avis final a été revu à la hausse.

Des incohérences dans les items ou avec les commentaires des évaluateurs, ainsi qu'un manque de reconnaissance du travail fourni apparaissent toujours dans certains dossiers. Or, rappelons-le, l'avis porté lors du 3e rendez-vous de carrière est pérenne jusqu'au passage à la hors-classe.

Répartition des appréciations années précédentes

PLP	2018-2019	2019-2020
Excellent	16,1 %	29,3 %
Très satisfaisant	55,9 %	51,4 %
Satisfaisant	26,3 %	18,8 %
A consolider	1,6 %	0,6 %

Extraits de la déclaration SNUEP-FSU : Ces collègues sont passés par un premier recours non satisfait. Nous souhaitons, ici, exprimer notre surprise concernant les réponses, enfin plutôt LA réponse qui leur a été faite. En effet, on ne peut évidemment pas parler de réponse individualisée, le courrier s'apparentant à un simple publipostage, au contenu unique […]. De telles réponses ne peuvent que décevoir, accentuer agacement et aigreur, renforcer le sentiment que le droit au recours n'est qu'une illusion. […]

Nous espérons que cette CAPA permettra, au moins aux quelques collègues qui sont allés au bout de la démarche, de ne plus se sentir de simples NUMEN utilisés dans un jeu de hasard.

*** Avancement accéléré :** - au 7e échelon : 59 promouvables - 18 promu·es (10 femmes et 8 hommes)
- au 9e échelon : 57 promouvables - 17 promu·es (10 femmes et 7 hommes)

Tous les adhérent·es du SNUEP-FSU ont été informé·es de la décision les concernant.

*** Congés de formation :** ils ont été très rapidement évoqués, sans même un tableau de présentation cette année. Les 4 demandes formulées par des PLP ont été acceptées.

PHASE INTRA des MUTATIONS 2021

Le SNUEP-FSU a accompagné les collègues tout au long du processus. En amont et pendant la phase de saisie des vœux du 10 au 25 mars 2021, notamment avec l'organisation les 10 et 18 mars de réunions d'information en visio ouvertes aux adhérent·es.

Il en a été de même pendant la phase de vérification et de contestation des barèmes du 7 au 25 mai.

Les barèmes fixés, les participant·es doivent désormais attendre le **16 juin** pour connaître les résultats définitifs.

ATTENTION : Afin que nous puissions suivre les résultats, nous vous demandons de nous transmettre tous les résultats dont vous aurez connaissance.

De même, en cas de non satisfaction dans l'un de vos vœux, il vous est désormais possible de faire un recours dans un délai de 2 mois à partir de la communication du résultat.

Le SNUEP-FSU vous accompagnera (démarche, modèle de courrier…). Vous devrez pour cela mandater le SNUEP-FSU et le spécifier dans votre courrier de recours.

En parallèle d'un éventuel recours, les participant·es non satisfait·es du résultat peuvent formuler une demande d'affectation provisoire pour 2021-2022.

PROMOTIONS à la HORS CLASSE et à la CLASSE EXCEPTIONNELLE

Hors Classe : Les résultats ont été communiqués le 31 mai : 85 PLP sont promu·es (contre 78 en 2020), 43 hommes/42 femmes, 47 en enseignement pro (hors AA et Biotech). Pour la première fois, les organisations syndicales ont été privées des informations permettant de vérifier les critères de partage.

Classe Exceptionnelle : Les résultats seront communiqués le 28 juin.

CONGRÈS NATIONAL DU SNUEP-FSU

Après une première session du Congrès National en distanciel, fin mars, où les congressistes ont renouvelé une partie des membres des instances (cf. bulletin n° 70), les participants vont boucler les travaux de ce Congrès, en présentiel, à Dijon, du mardi 29 juin au vendredi 02 juillet. C'est dans un contexte particulier et compliqué pour la voie professionnelle que se tient ce Congrès. Après plus d'un an et demi de pandémie et quatre années d'accélération dans la destruction de la voie professionnelle par Blanquer, le SNUEP-FSU doit tirer les leçons des dernières années et surtout se mandater, de manière offensive et déterminée, afin de promouvoir les lycées professionnels et redonner leur place aux élèves et aux personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA.

Parmi les enjeux de ce Congrès, la formation, les conditions de travail, le métier d'enseignant, la reconnaissance salariale et la défense des droits dans une période où l'Éducation nationale en particulier, et les services publics en général, doivent être remis sur le devant de la scène afin de répondre aux besoins sociaux. La teneur des débats et les résultats de nos travaux seront ensuite diffusés à l'ensemble des adhérent·es.

À nous de porter haut et fort la voie professionnelle sous statut scolaire.

POLITIQUES ÉDUCATIVES

AMÉNAGEMENT DES EXAMENS 2021

Du fait des tergiversations de J.-M. Blanquer, les textes officialisant les modifications pour valider les épreuves de cette session 2021 n'ont été présentés au Conseil supérieur de l'Education que le 27 mai.

Malgré quelques clarifications, l'ensemble des mesures reste inacceptable, à commencer par celle qui supprime purement et simplement les résultats de 2 disciplines pour les remplacer par une moyenne de 2 autres disciplines mieux réussies lors des épreuves écrites. Le SNUEP-FSU a voté contre ces textes qui ont reçu un avis défavorable du CSE (décret : 7 Pour, 29 Contre, 17 Abst., 9 NPPV ; arrêté : 3 Pour, 38 Contre, 11 Abst., 11 NPPV).

Parus au JO le 9 juin, ils ne sont entrés en vigueur que le 10 juin. Cherchez l'erreur !

FAMILLES DE MÉTIERS : Le grand détournement

5 nouvelles familles intègrent les LP à la rentrée. Dotées de noms à rallonge, elles n'échapperont pas à leurs doux acronymes, tellement accrocheurs pour attirer vers les formations professionnelles scolaires : MMV, RÉMI, AMA, TNE et PMIA. Mettons-nous à la place d'un collégien :

Je veux faire de la maintenance industrielle (ex-Mei, qui devient MSPC) ? Il me faut d'abord intégrer une 2nde PMIA et découvrir pendant un an 4 spécialités (dont 2 inexistantes dans l'académie, la 3e proposée par un seul LP où… il n'y a pas de MSPC). Je veux devenir technicien·ne d'usinage ? Il me faut chercher l'option RSP de la spécialité TRMP au sein de la famille RÉMI (dont les 7 spécialités sont censées être abordées). Incompréhensible, répulsif.

Doit-on parler de violence scolaire ou de violence psychologique ? En tout cas, avec ce casse-tête, la famille Éducation nationale n'a jamais fait aussi fort pour détourner certains de ses rejetons vers l'apprentissage, seul désormais à préparer le bac pro en 3 ans.

N'échapperont plus à ces sirènes que celles et ceux qui préfèrent le gloubi-boulga de Blanquer…

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION 2021-2022

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2022

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique

ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Courriel : snuep.national@wanadoo.fr
Site : www.snuep.fr
Téléphone : 01.45.65.02.56

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui ☐ **N°:**…… non ☐

M. ☐ **Mme** ☐ **Date de naissance :** …. / …. / …….

NOM : ……

Nom de naissance : ……

Prénom : ……

Adresse complète : ……

……

……

Tél. fixe : …… **portable :** ……

E-mail : ……

ACADÉMIE (au 01/09/2021) : ……

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP ☐ CPE ☐ AED ☐ AESH ☐

Titulaire ☐ Stagiaire ☐

Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle ☐

Échelon au 01/09/21 : ..... Depuis le : / /

Contractuel-le ☐ CDD ☐ CDI ☐

retraité-e ☐ en congé ☐ sans emploi ☐

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) : ……

Discipline précise : ……

Code (si connu) : ……

AFFECTATION :

LP ☐ SEP ☐ SEGPA ☐ EREA ☐

Collège ☐ Lycée ☐ Supérieur ☐ FC ☐

Nom de l'établissement : ……

RNE (facultatif) : ……

Ville : ……

Si TZR, *Étab d'exercice :* ……

Rattachement administratif : ……

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *

**sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.*

Journal FSU (« POUR ») : Numérique ❑ Papier ❑

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : ..... % **Montant : …… €**

Mode de paiement : Prélèvement en 3x ☐ ou en 6x ☐

Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site ☐

Chèque-s : 1x ☐ 2x ☐ 3x ☐

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Autorisation CNIL : *Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.*
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : …. / …. / ……

Signature :

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2021-2022 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Je soussigné·e …… autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever

☐ en **3 fois** la somme de ……..€ soit pour chaque prélèvement …….. €
le 3 des mois suivants : novembre 2021, janvier 2022, mars 2022

☐ en **6 fois** la somme de ……..€ soit pour chaque prélèvement …….. €
le 3 des mois suivants : novembre 2021, décembre 2021, janvier 2022, février 2022, mars 2022, avril 2022

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE EUGÈNE OUDINÉ
75013 PARIS

IBAN /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/_/ /_/_/_/

BIC *(Bank Identification Code)* /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.

Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Paiement : ☒ récurrent / répétitif

À : Le :

Signature :

Le RIB doit obligatoirement comporter les informations BIC-IBAN

SNUEP F.S.U. | LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

MONTANTS DES COTISATIONS

DE PRÉ-ADHÉSION 2021-2022

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2022

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole *en €*	**Classe normale**	**99**	**138**	**141**	**144**	**150**	**156**	**165**	**177**	**186**	**198**	**210**
	Coût réel mensuel après crédit **d'impôts**	2,80	3,91	4,00	4,08	4,25	4,42	4,68	5,02	5,27	5,61	5,95
	Hors Classe	**189**	**198**	**213**	**228**	**243**	**255**	**261**				
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,36	5,61	6,04	6,46	6,89	7,23	7,40				
	Classe exceptionnelle	**222**	**234**	**246**	**264**		**282**	**294**	**309**			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,29	6,63	6,97	7,48		7,99	8,33	8,76			

AUTRES COTISATIONS :

☐ **Stagiaire métropole : 99 €** ☐ AED : 36 € ☐ AESH : 36 € ☐ Sans traitement : 27 €

☐ Non-titulaire : 93 €

Retraité-e* Métropole ☐ PLP1 : 87€ ☐ PLP CN : 96€

☐ PLP HC : 108€ ☐ PLP Classe Exceptionnelle : 114€

**** Pour les retraité·es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP** (**F**édération **G**énérale des **R**etraités de la **F**onction **P**ublique)*